



Communiqué de presse

Le 06/04/2021

LE PROJET DE LOI CLIMAT DOIT ETRE MODIFIE POUR OBTENIR

10 % D'ESPACES EN LIBRE EVOLUTION EN FRANCE

4 groupes parlementaires reprennent la proposition de la Coordination Libre Evolution

Sous l'impulsion des associations Animal Cross, ASPAS, Forêts sauvages et Francis Hallé pour la forêt primaire, **toutes regroupées dans la Coordination Libre Evolution**, 4 groupes parlementaires ont décidé de déposer **5 amendements** au projet de loi de lutte contre le dérèglement climatique (1). Nous nous félicitons de **ce large soutien qui montre l'urgence maintenant reconnue de mettre en œuvre une telle politique.**

Pourquoi demander 10 % d'espaces en libre évolution en France ?

C'est une demande jugée nécessaire par les spécialistes nationaux et internationaux de la conservation de la nature

En Europe

- La stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, publiée le 20 mai 2020, **demande qu'au moins un tiers des zones protégées, soit 10 % des terres et 10 % des mers de l'Union, le soient strictement***.

** La protection stricte européenne n'interdit pas nécessairement l'accès des personnes, mais n'autorise aucune perturbation significative des processus naturels afin de respecter les exigences écologiques des zones en question.*

En France

- En France, cette demande a été formulée dans le **manifeste « Redonnons de la place au vivant »** signé par 12 associations de protection de la nature et de nombreuses personnalités sensibles à la protection du vivant comme Jean-Michel Bertrand, Gilles Clément, Gilbert et Béatrice Cochet, Jean-Baptiste Dumond, Stéphane Durand, Jean-Claude Génot, Marc Giraud, Francis Hallé, Nicolas Hulot, Virginie Maris, Vincent Munier, Jacques Perrin, Matthieu Ricard, Sylvain Tesson.

Cela fait suite à un constat inquiétant : seul 0,6 % du territoire terrestre métropolitain est totalement protégé

- Aujourd'hui en France, **moins de 1,54 % du territoire métropolitain** terrestre bénéficie d'une **protection dite « forte »** (2). Or à l'intérieur de ces espaces de protection « forte », l'exploitation forestière, le pastoralisme et la chasse sont encore bien présents.
 - À ce jour, on peut estimer que **seuls 0,6 % du territoire terrestre métropolitain français et 0,1% de la façade atlantique et méditerranéenne assurent la libre expression des processus naturels.**
- **Arrêtons de vouloir maîtriser et exploiter la totalité des espaces et des écosystèmes, laissons, en certains lieux, la nature prendre la direction qu'elle souhaite !** Car la nature libre et sauvage a des capacités de résilience étonnantes, à condition qu'on lui en laisse l'espace et le temps. Sans intervention humaine quelle qu'elle soit, la forêt se reconstitue, la faune revient et retrouve sa densité naturelle sans qu'il soit nécessaire de la réguler.

Les espaces laissés en libre évolution apportent de très nombreux avantages

- **Atténuation du réchauffement climatique** : beaucoup plus que les jeunes forêts et les plantations, les vieilles forêts sont des puits de carbone et des climatiseurs naturels. Les tourbières et les zones humides non perturbées, les herbiers sous-marins ont également une capacité de stockage du carbone très importante.
- **Amélioration de la qualité de l'air** : une forêt peu mature ou une plantation ont une capacité de captation de CO2 plus faible que les vieilles forêts naturelles.
- **Dépollution de l'eau.** Le rôle des forêts, des zones humides et plus particulièrement des bas-marais dans la purification de l'eau est reconnu, ce rôle est d'autant plus actif lorsque l'écosystème est préservé et ancien.
- **Lutte contre les inondations** : plus la forêt est âgée et son réseau racinaire développé, plus l'eau peut s'infiltrer, plus son efficacité contre les inondations est importante.
- **Atténuation des sécheresses** : les zones humides agissent comme des éponges naturelles lors de la montée des eaux sur les côtes, dans les bassins fluviaux et dans les zones montagneuses sujettes à la fonte glaciaire. Ces écosystèmes peuvent stocker de grands volumes d'eau, qui sont ensuite lentement libérés dans les rivières et les nappes phréatiques.
- **Diminution de l'érosion et du recul du trait de côte.** Les cordons dunaires et leur végétation forment des digues naturelles, participant à dissiper l'énergie des vagues frappant le littoral.
- **Protection de la biodiversité** : Par son action de redéveloppement naturel de l'écosystème, la libre évolution favorise la venue et la protection d'espèces animales, végétales et fongiques. Les zones strictement protégées regorgent de vie qui peut ensuite diffuser et apporter des retombées écologiques et économiques importantes.
- **Gains économiques** : Réduction des coûts liés aux aléas naturels et à la pollution et développement de l'écotourisme
- **Approche expérientielle pour les personnes vivant dans des environnements anxigènes**

(1) Il s'agit des amendements suivants :

- amendement 1841, présenté par M. Dombreval, M. Colas-Roy, M. Testé, M. Marilossian, Mme Meynier-Millefert, M. Mis, M. Templier, Mme Vignon, Mme Vanceunebrock et Mme Cazarian
- amendement 5436, présenté par M. Houbron
- amendement 4584, présenté par M. Diard, M. Herbillon, Mme Boëlle, M. Viry, Mme Corneloup, Mme Bouchet Bellecourt, M. Hemedinger, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras
- amendement 6876, présenté par Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon
- amendement 1687 présenté par M. Marilossian, M. Fiévet, Mme Lenne, Mme Vignon, Mme Cazebonne, M. Testé, Mme Rossi, M. Ardouin, Mme Sylla, M. Dombreval, Mme Vanceunebrock, Mme Tiegna, Mme Provendier, M. Maire et Mme Bureau-Bonnard

(2) Source INPN 30 octobre 2020 : Les cœurs de parc national (0,77% du territoire) - Les arrêtés de protection de biotope ou de géotope (0,32% du territoire) - Les réserves naturelles nationales, régionales et de Corse (0,36% du territoire) - Les réserves biologiques forestières dirigées et intégrales (0,09% du territoire)

Document élaboré par les associations Animal Cross, Aspasp, Francis Hallé pour la forêt primaire, Forêts sauvages, Ferus



**FORÊTS
SAUVAGES**



Membres de la



Contacts :

- Valérie Thomé – **Animal Cross** – Tél : 06 75 73 72 42 mail : valerie@animal-cross.org
- Benoit Gangloff – **ASPAS** – tél : 04 75 25 10 00 mail : benoit@aspas-nature.org
- Eric Fabre – **Association Francis Hallé pour la forêt primaire** – tél : 06 80 95 41 92 mail : efabre.conseil@orange.fr
- Gilbert et Béatrice Cochet – **Forêts Sauvages** tél : 04 75 58 51 43 mail : gilbert.cochet@orange.fr
- Jean-Claude Génot – **Forêts sauvages** – tél : 07 88 04 20 51 mail : jcgenot4@gmail.com